

## ENGAGEMENT FINANCIER 2023 / 2024



**A signer et à rendre avant le 13/07/2023 par e-mail : [comptabilite@ozanam.eu](mailto:comptabilite@ozanam.eu)**

Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame ....., parents de :

Nom/Prénom : .....

s'engage à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (externat surveillé, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....  
Dans ce cas, **le présent engagement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

• **Tarifs :**

	Troisième
Contributions des familles	944,00 €
Frais annexes <sup>(1)</sup> *	250,00 €
Projet numérique *	250,00 €
Caution Tablette	100,00 €
<b>Total Frais de scolarité</b>	<b>1 544,00 €</b>

<sup>(1)</sup> sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

\* En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.

• **Demi-pension :**

Le régime est choisi pour la totalité d'un trimestre. Le changement de régime doit être formalisé par un courrier des parents adressé au service comptabilité au moins 15 jours avant la fin du trimestre scolaire en cours, pour une application sur le trimestre suivant.

Les trimestres sont les suivants :

- 1er trimestre : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 aux vacances de Noël  
(Pour un changement au 2<sup>ème</sup> trimestre : courrier à nous faire parvenir avant le 9/12/2023)
- 2<sup>ème</sup> trimestre : du retour des vacances de Noël aux vacances de Pâques  
(Pour un changement au 3<sup>ème</sup> trimestre : courrier à nous faire parvenir avant le 5/04/2024)
- 3<sup>ème</sup> trimestre : du retour des vacances de Pâques au 5 juillet 2024

Choix du régime pour l'année 2023/2024 (\*) :

Régime :	Prix / repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine (Après déduction des périodes de stages)	6,90 €	841,80 €
<input type="checkbox"/> Externe : moins de 4 repas par semaine	7,50 €	

(\*) Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, nous vous laissons la possibilité de changer de régime à la rentrée des classes **jusqu'au vendredi 15 septembre 2023 dernier délai**, par e-mail à l'adresse : [comptabilite@ozanam.eu](mailto:comptabilite@ozanam.eu)

• **Modalités de règlement**

Madame, Monsieur, .....

parents de .....

Choisissez le mode de règlement suivant pour 2023/2024 :

- Prélèvement début de mois** : le 15 octobre 2023 puis le 7 de chaque mois de novembre 2023 à juin 2024 inclus
- Prélèvement fin de mois** : le 30 de chaque mois, d'octobre 2023 à juin 2024 inclus.

**Dans ces 2 cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-dessous.**

Date : .....

**Signature :**

